

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 8 novembre 2018
Date et heure de la séance : 14 novembre à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27
Nombre de présents : 18
Absents avec procuration : 6
Absents : 3

Présents : Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Pascal DÉCOTTE - Jacques DUBOISSET - Mme Sylvie FABRON - M. Jean-Pierre FASSIER - Mmes Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - Mme Valérie MONTEIRO - MM. Sébastien MORIN - Philippe PACHECO - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mme Agnès ROCHE.
--

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à M. Jean-Pierre FASSIER - M. Philippe CRESPIEN procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Matthias DINIZ procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Martine LEGRAND procuration à Mme Agnès ROCHE - Mme Marie-Christine MACARIO procuration à Mme Josiane BEUREL - Mme Karine SOUCHAL procuration à Mme Sylvie PARIS.

Absents : Mmes Ludivine MEISSONNIER - Nadège PARANT - M. Jean-François RAZAVET.
--

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre FASSIER
--

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 18/11/14/001

OBJET : Dérogations exceptionnelles à la fermeture dominicale des commerces - année 2019

Monsieur PRONONCE précise que la loi n° 2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance et l'égalité des chances économiques permet au Maire d'accorder des dérogations au repos dominical pour les commerces de détail installés sur le territoire communal.

Dans ce cadre, l'avis du Conseil Municipal doit être sollicité avant d'arrêter la liste des dimanches, laquelle doit obligatoirement être publiée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Pour l'année 2019, il est proposé que **les dimanches 1er, 8, 15, 22 et 29 décembre 2019** soient accordées en dérogation au principe de repos dominical.

Au cours de sa séance du 6 novembre 2018, la commission «travaux, environnement et sécurité» a reçu favorablement cette proposition.

Le Conseil Municipal maintenant est invité à:

- approuver l'autorisation de cinq dérogations exceptionnelles à la fermeture dominicale des commerces de détail pour l'année 2019 (les dimanches 1er, 8, 15, 22 et 29 décembre 2019).

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE.

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE
20 NOV. 2018
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 20 novembre 2018
Reçu en Préfecture le 20 novembre 2018

Le Directeur Général des Services,

Jérémie FONTFREYDE.

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 8 novembre 2018

Date et heure de la séance : 14 novembre à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 18

Absents avec procuration : 6

Absents : 3

Présents : Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Pascal DÉCOTTE - Jacques DUBOISSET - Mme Sylvie FABRON - M. Jean-Pierre FASSIER - Mmes Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - Mme Valérie MONTEIRO - MM. Sébastien MORIN - Philippe PACHECO - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mme Agnès ROCHE.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à M. Jean-Pierre FASSIER - M. Philippe CRESPIN procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Matthias DINIZ procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Martine LEGRAND procuration à Mme Agnès ROCHE - Mme Marie-Christine MACARIO procuration à Mme Josiane BEUREL - Mme Karine SOUCHAL procuration à Mme Sylvie PARIS.

Absents : Mmes Ludivine MEISSONNIER - Nadège PARANT - M. Jean-François RAZAVET.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre FASSIER

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 18/11/14/002

OBJET : Labellisation de niveau 3 de la Charte d'entretien des espaces verts mise en place par la FREDON

Monsieur DECOTTE expose au Conseil Municipal que la commune, ayant à cœur de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces publics, s'est engagée dans la charte d'entretien des espaces verts de niveau 2 (délibération du 28/09/2016).

Le niveau 2 de la charte laisse la possibilité, sous certaines conditions encadrées par la réglementation, de recourir à l'utilisation ponctuelle de produits phytosanitaires dans certains espaces déterminés.

La volonté de la commune étant d'aller plus en avant, les services ont expérimenté le «zéro phyto» sur l'ensemble des espaces, correspondant au niveau 3 de la charte d'entretien des espaces.

La signature de la charte en 2016 conduit à la présentation de la commune au comité de labellisation qui se réunira au dernier trimestre 2018.

L'expérience du «zéro phyto» étant concluante, la commission « travaux, environnement et sécurité » au cours de sa séance du 6 novembre 2018 s'étant prononcée favorablement, Monsieur DECOTTE propose aujourd'hui au Conseil Municipal :

- de présenter la candidature de la commune au niveau 3 de la charte d'entretien des espaces et d'accepter les termes de ce niveau,
- d'adhérer, si la commune obtient cette labellisation de niveau 3, à la charte d'entretien des espaces publics correspondante,
- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son adjoint aux travaux, à la signer.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE.

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE
20 NOV. 2018
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 20 novembre 2018
Reçu en Préfecture le 20 novembre 2018

Le Directeur Général des Services,


Jérémy FONTFREYDE.

Charte d'entretien des espaces publics - AUVERGNE -

TRAITEZ MIEUX, TRAITEZ MOINS, NE TRAITEZ PLUS CHIMIQUEMENT

Niveau 3 d'engagement :

La commune de _____

s'engage à :

1. ne plus appliquer de produits phytosanitaires,
2. ne plus faire appliquer de produits phytosanitaires,
3. inviter les habitants de la commune à ne plus utiliser ces produits chez eux.

représentée par son maire

autorisé à signer la présente charte par délibération du _____

La commune s'engage à se mettre en conformité avec toutes ces règles dans un délai d'un an à compter de ce jour.

Le non-respect de cet engagement entraînera le remboursement total ou partiel des sommes engagées par les différents partenaires dans le cadre de cette charte.

La commune s'engage également à se soumettre à des contrôles réguliers pour le maintien de l'attribution du label.

Fait en 2 exemplaires à _____

le _____

Signature

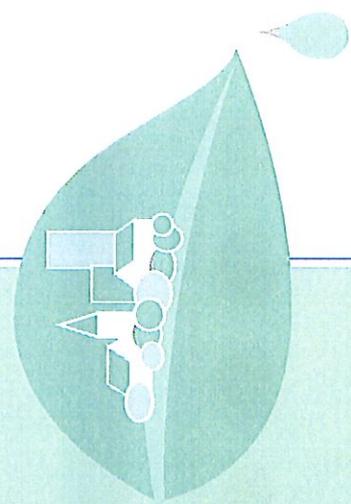
Hervé PRONONCE



VU ET ANNEXE
A LA DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14/11/2018 n° 18/111/14/002.
LE MAIRE

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DÔME LE
20 NOV. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



La FREDON Auvergne s'engage :

1. à apporter à la commune signataire une aide technique :
 - propositions de solutions pour ne plus utiliser de produits phytosanitaires
 - aide à la sensibilisation des administrés
2. après contrôle du respect des engagements pris par la commune, à présenter le bilan de la contre-visite au comité de labellisation de la charte.
3. à promouvoir au niveau régional les efforts mis en oeuvre par la commune.



Charte dentretien DES ESPACES PUBLICS

AUVERGNE

commune

Niveau 3 : ne traitez plus chimiquement



Opération réalisée dans le cadre des actions
du Groupe PHYTEAUVERGNE
acteur d'



www.phyteauvergne.fr

Contact

contact@fredon-auvergne.fr
04 73 42 14 63
www.fredon-auvergne.fr



Financeurs



Avec l'autorisation des créateurs : CG61, SDE61, CG50, CG14, AELB, AESN et Fredon BN

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 8 novembre 2018
Date et heure de la séance : 14 novembre à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27
Nombre de présents : 18
Absents avec procuration : 6
Absents : 3

Présents : Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Pascal DÉCOTTE - Jacques DUBOISSET - Mme Sylvie FABRON - M. Jean-Pierre FASSIER - Mmes Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - Mme Valérie MONTEIRO - MM. Sébastien MORIN - Philippe PACHECO - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mme Agnès ROCHE.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à M. Jean-Pierre FASSIER - M. Philippe CRESPIEN procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Matthias DINIZ procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Martine LEGRAND procuration à Mme Agnès ROCHE - Mme Marie-Christine MACARIO procuration à Mme Josiane BEUREL - Mme Karine SOUCHAL procuration à Mme Sylvie PARIS.

Absents : Mmes Ludivine MEISSONNIER - Nadège PARANT - M. Jean-François RAZAVET.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre FASSIER

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 18/11/14/003

OBJET : Budget Général : Décision Modificative N°1

Le budget primitif est un acte prévisionnel. Certains crédits inscrits au moment de son vote n'ont pas été complètement utilisés. Ils peuvent donc être redéployés au besoin pour abonder des comptes le nécessitant.

De plus, au vu de nouvelles dépenses à engager, de nouvelles recettes à encaisser ou à décaler, il est nécessaire de procéder à un dernier réajustement des crédits budgétaires pour l'exercice 2018.

Le projet de décision modificative n°1 du Budget Général s'équilibre à la somme de **136 395 €** en fonctionnement et de **557 891 €** en investissement.

Section de Fonctionnement :

Au niveau des dépenses :

- **Chapitre 011 :**

Certains comptes doivent être abondés. Il s'agit principalement des comptes :

- Compte 60612 - Energie/électricité : 8 000 €
- Compte 60628 - Petites fournitures : 19 000 € (dont 8 900 € pour les groupes scolaires, 3 000 € pour la crèche et l'ACM, 2 900 € pour les terrains de sport)
- Compte 61558 – Réparations de biens mobiliers : 8 400 €

D'autres comptes nécessitent également une inscription de crédits supplémentaires provenant de la diminution de crédits inscrits sur des comptes (au chapitre 011 ou d'autres chapitres) et qui ne seront pas utilisés d'ici à la fin de l'exercice. Cela concerne notamment les comptes :

- Compte 60632 (Fournitures de petits équipements) : 11 300 € (dont 3 300 € pour le remplacement de blocs de secours dans les bâtiments communaux et 4 100 € du petit équipement dans les groupes scolaires)
- Compte 611 (Prestations de services) : 13 677 € (dont 1 800 € pour une intervention d'urgence gaz au groupe scolaire Henri Barbusse ou encore 4 500 € d'enlèvement d'office de déchets...)
- Compte 6184 (Formations) 3 825 €
- Compte 615221 (Entretien & réparations de bâtiments) : 29 000 € (dont 25 000 € pour la réparation de la toiture du complexe sportif suite à la tempête Eléonor).

- **Chapitre 014 :**

Les crédits portés à ce chapitre doivent être modifiés afin de prendre en compte le montant définitif du FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) pour lequel la commune est contributrice. Il est donc nécessaire de prévoir un crédit supplémentaire de 9 280 € sur le compte 739223.

La somme de 10 334 € doit être rajoutée au montant de l'attribution de compensation, sur le compte 739211, afin de permettre à Clermont Métropole le remboursement à la commune de la mise à disposition de personnel communal pour la viabilité hivernale 2017-2018 et 2018-2019.

- **Chapitre 65 :**

Il est nécessaire d'abonder ce chapitre à hauteur de 11 524 € afin d'augmenter principalement les crédits nécessaires à la maintenance des installations d'Eclairage Public (compte 657358 pour 1 000 €), à l'attribution d'une subvention de fonctionnement supplémentaire pour le CCAS (compte 65737 pour 5 000 €) et à la prise en charge des frais de participation au concours d'ATSEM compte 65888 pour 2 574 €).

Les comptes 65548 (participation au syndicat de Chadieu) et 6535 (cotisation au DIF des élus) doivent également être majorés.

Du coté des recettes :

Il s'agit essentiellement de recettes provenant de dotations et de subventions non validées lors de l'élaboration budgétaire. D'autres recettes, plus traditionnelles, se sont également avérées supérieures aux prévisions budgétaires.

- **Chapitre 70 :**

Il convient d'inscrire au compte 7067 (produits des services) une recette complémentaire de 11 600 €, au compte 70846 (mise à disposition de personnel), une somme de 27 630 € correspondant au remboursement, par Clermont Auvergne Métropole, d'une partie des salaires de 2 agents communaux mis à disposition partielle ainsi que du remboursement des frais de personnel engagés par la commune dans le cadre de la viabilité hivernale 2017/2018 et 2018/2019.

- **Chapitre 73 :**

Le compte 7318 (impôts locaux) doit être majoré de 1 090 €

Le compte 7381 (Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière) doit quant à lui être abondé de 25 752 € en recettes supplémentaires.

- **Chapitre 74 :**

48 214 € de recettes supplémentaires sont à inscrire sur ce chapitre. Les principaux comptes concernés sont :

- Comptes 7472 & 7473 (subventions du Département et de la Région) : 5 997 €
- Compte 74718 : 17 550 € (Fonds de soutien pour les temps d'activités périscolaires) et 420 € (FIPD pour l'achat du terminal portatif de la police municipale).
- Compte 74835 : 21 280 € (compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation)

- **Chapitre 77 :**

Il est nécessaire de prévoir 22 109 € de produits supplémentaires sur le compte 7788 (produits exceptionnels divers). Il s'agit là du remboursement par la SMACL des dégâts occasionnés au complexe sportif ainsi qu'à l'espace Junisson lors de la tempête Eléonor en janvier 2018.

Section d'Investissement :

En dépenses :

- **Chapitre 10 :**

Il convient d'inscrire 8 890 € au compte 10226 afin de rembourser un trop perçu de Taxe d'Aménagement sur les 4 derniers exercices (suite à des annulations ou à des dégrèvements de permis de construire).

- **Chapitre 16 :**

Le compte 1641 remboursement d'emprunt doit être abondé de 1 260 € pour permettre le règlement des dernières échéances 2018.

- **Chapitre 20 :**

Il est nécessaire d'abonder le compte 2051 à hauteur de 1 750 € afin de financer l'acquisition de plusieurs logiciels pour différents services communaux.

- **Chapitre 204 :**

Le compte 2041582 doit être majoré de 7 850 € pour permettre l'installation de coffrets prises supplémentaires au niveau de l'espace des marronniers et de la coulée verte, équipements très utiles lors de l'organisation d'événementiels ou de cérémonies.

- **Chapitre 21 :**

Au sein du compte 2115, il convient donc de prévoir 27 500 € correspondants à l'acquisition du garage de la maison Pages (parcelle AI 241)

Le compte 2128 (aménagement de terrain) doit être reconfiguré pour permettre principalement l'aménagement des allées du cimetière (3 510 €) et de l'allée des jardins (7 590 €).

S'agissant du compte 2135, il convient d'inscrire 378 100 € de crédits supplémentaires. Ils seront principalement affectés pour des travaux au 1^{er} étage du bâtiment principal de la Place Grassion-Fredot. Une somme de 50 000 € est par ailleurs prévue pour la rénovation des huisseries de la Mairie.

13 000 € supplémentaires doivent également être inscrits pour la remise aux normes de l'alarme incendie du groupe scolaire primaire Louis Aragon.

Enfin, la salle polyvalente devrait faire l'objet de travaux de consolidation actuellement en cours de chiffrage.

Plusieurs autres comptes voient leurs crédits augmenter :

Le compte 2138 (autre construction) : 12 240 € pour l'acquisition d'un columbarium.

Le compte 2158 (matériel et outillage technique) : 6 900 € pour un arroseur et un désherbeur mécanique.

Le compte 2183 (Matériel Informatique) doit quant à lui être abondé de 1 350 €.

Le compte 2184 (Mobilier) : 2 710 € (dont 2 110 € pour des panneaux claustra au restaurant scolaire Henri Barbusse).

Dans le même temps, les crédits du compte 2188 doivent être réajustés ceci afin de régler notamment :

- Un terminal portatif pour la police municipale (1 730 €),
- Un interphone pour le groupe scolaire Louis Aragon (1 870 €),
- Des luminaires pour les salles du complexe sportif ainsi qu'une alarme (5 700 €),
- Une armoire chaude pour le restaurant scolaire Henri Barbusse (3 000 €),

- Des chaises d'arbitre et des bancs pour les terrains de tennis du complexe sportif (1 900 €),
- Des buts pour le terrain de sport (1 400 €),
- Un vidéoprojecteur (1 000 €)...

- **Chapitre 041 (chapitre d'ordre) : 174 491 €**

Les crédits portés à ce chapitre, compte 2111 (terrain nu), et compte 2115 (terrain de voirie) permettent d'intégrer des parcelles au patrimoine de la commune.

En recettes :

- **Chapitre 13 :**

Le compte 1331 (subvention DETR) : 83 400 € pour les travaux du bâtiment 1^{er} étage Place Grassion-Fredot

- **Chapitre 16 :**

Le compte 1641 – emprunt : 300 000 €

- **Chapitre 041 (chapitre d'ordre) : 174 491 €**

Les crédits portés à ce chapitre, compte 2111 (terrain nu), et compte 2115 (terrain de voirie) permettent d'intégrer des parcelles au patrimoine de la commune.

Monsieur PRESLE indique que la commission « finances », réunie le 6 novembre 2018, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la Décision Modificative n°1 du Budget Général dont les tableaux seront annexés à la délibération.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A LA MAJORITE

(2 votes CONTRE : Mme Sylvie FABRON et M. Jean-Marc MIGUET)

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE.

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE
20 NOV. 2018
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 20 novembre 2018
Reçu en Préfecture le 20 novembre 2018

Le Directeur Général des Services,

Jérémie FONTFREYDE.

63069 Code INSEE	Commune de LE CENDRE BUDGET COMMUNE	DM n°5 2018
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision modificative N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612-020 : Énergie - Électricité	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60612-212 : Énergie - Électricité	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60612-411 : Énergie - Électricité	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60622-421 : Carburants	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60623-421 : Alimentation	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60628-024 : Autres fournitures non stockées	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60628-211 : Autres fournitures non stockées	0.00 €	5 700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60628-212 : Autres fournitures non stockées	0.00 €	3 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60628-255 : Autres fournitures non stockées	0.00 €	1 700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60628-33 : Autres fournitures non stockées	0.00 €	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60628-412 : Autres fournitures non stockées	0.00 €	2 900.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60628-421 : Autres fournitures non stockées	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60628-520 : Autres fournitures non stockées	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60628-64 : Autres fournitures non stockées	0.00 €	700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60632-020 : Fournitures de petit équipement	0.00 €	3 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60632-022 : Fournitures de petit équipement	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60632-211 : Fournitures de petit équipement	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60632-212 : Fournitures de petit équipement	0.00 €	3 100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60632-311 : Fournitures de petit équipement	0.00 €	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60632-422 : Fournitures de petit équipement	0.00 €	1 700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60636-112 : Vêtements de travail	0.00 €	730.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6064-020 : Fournitures administratives	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6065-311 : Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	0.00 €	150.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611-020 : Contrats de prestations de services	0.00 €	3 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611-022 : Contrats de prestations de services	473.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611-023 : Contrats de prestations de services	0.00 €	2 100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611-211 : Contrats de prestations de services	0.00 €	450.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611-212 : Contrats de prestations de services	0.00 €	2 400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611-251 : Contrats de prestations de services	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611-823 : Contrats de prestations de services	0.00 €	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615221-33 : Entretien et réparations bâtiments publics	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615221-411 : Entretien et réparations bâtiments publics	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61558-020 : Autres biens mobiliers	0.00 €	2 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61558-022 : Autres biens mobiliers	0.00 €	700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61558-212 : Autres biens mobiliers	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61558-251 : Autres biens mobiliers	0.00 €	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61558-411 : Autres biens mobiliers	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

63069 Code INSEE	Commune de LE CENDRE BUDGET COMMUNE	DM n°5 2018
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision modificative N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-61558-64 : Autres biens mobiliers	0.00 €	700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6184-020 : Versements à des organismes de formation	0.00 €	1 750.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6184-022 : Versements à des organismes de formation	0.00 €	2 400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6184-112 : Versements à des organismes de formation	0.00 €	1 375.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6184-251 : Versements à des organismes de formation	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6184-311 : Versements à des organismes de formation	700.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6231-020 : Annonces et insertions	0.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6231-211 : Annonces et insertions	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6231-212 : Annonces et insertions	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6231-251 : Annonces et insertions	0.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6231-64 : Annonces et insertions	0.00 €	870.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6232-211 : Fêtes et cérémonies	0.00 €	320.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6236-311 : Catalogues et imprimés	0.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6237-024 : Publications	0.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6237-33 : Publications	0.00 €	150.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6262-021 : Frais de télécommunications	0.00 €	1 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-63512-01 : Taxes foncières	0.00 €	1 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-637-01 : Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	0.00 €	2 935.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 173.00 €	107 430.00 €	0.00 €	0.00 €
D-739211-01 : Attributions de compensation	0.00 €	10 334.00 €	0.00 €	0.00 €
D-739223-01 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0.00 €	9 280.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	19 614.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6535-021 : Formation	0.00 €	700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65548-423 : Autres contributions	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-657358-814 : Autres groupements	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65737-520 : Autres établissements publics locaux	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6574-01 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0.00 €	1 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65888-01 : Autres	0.00 €	2 574.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65888-520 : Autres	0.00 €	150.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	11 524.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7067-255 : Redevances et droits des services périscolaires et d'enseigne	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 600.00 €
R-70846-01 : Au GFP de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	27 630.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	39 230.00 €
R-7318-01 : Autres impôts locaux ou assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 090.00 €
R-7381-01 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 752.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	26 842.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

63069 Code INSEE	Commune de LE CENDRE BUDGET COMMUNE	DM n°5 2018
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision modificative N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-74121-01 : Dotation de solidarité rurale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 734.00 €
R-74718-01 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 550.00 €
R-74718-112 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	420.00 €
R-7472-33 : Régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
R-7473-024 : Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	150.00 €
R-7473-311 : Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 050.00 €
R-7473-33 : Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	797.00 €
R-7478-511 : Autres organismes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 233.00 €
R-74835-01 : Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	0.00 €	0.00 €	0.00 €	21 280.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	48 214.00 €
R-7788-01 : Produits exceptionnels divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	22 109.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	22 109.00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 173.00 €	138 568.00 €	0.00 €	136 395.00 €

INVESTISSEMENT				
D-2111-01 : Terrains nus	0.00 €	171 952.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2115-01 : Terrains bâtis	0.00 €	2 539.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1021-01 : Dotation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	174 491.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	174 491.00 €	0.00 €	174 491.00 €
D-10226-01 : Taxe d'aménagement	0.00 €	8 890.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	8 890.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1331-020 : Dotation d'équipement des territoires ruraux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	83 400.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	83 400.00 €
D-1641-01 : Emprunts en euros	0.00 €	1 260.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1641-01 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	300 000.00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	1 260.00 €	0.00 €	300 000.00 €
D-2051-020 : Concessions et droits similaires	0.00 €	250.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2051-022 : Concessions et droits similaires	0.00 €	250.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2051-023 : Concessions et droits similaires	0.00 €	700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2051-112 : Concessions et droits similaires	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2051-255 : Concessions et droits similaires	0.00 €	250.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	1 750.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2041582-814 : Autres groupements - Bâtiments et installations	0.00 €	7 850.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	7 850.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2115-810 : Terrains bâtis	0.00 €	27 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128-026 : Autres agencements et aménagements de terrains	0.00 €	3 510.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128-414 : Autres agencements et aménagements de terrains	44 363.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

63069 Code INSEE	Commune de LE CENDRE BUDGET COMMUNE	DM n°5 2018
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision modificative N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-2128-823 : Autres agencements et aménagements de terrains	0.00 €	10 873.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-020 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	0.00 €	387 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-212 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	0.00 €	13 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-251 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-411 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	0.00 €	7 800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2138-026 : Autres constructions	0.00 €	12 240.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21571-022 : Matériel roulant - Voirie	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158-022 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	6 900.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-020 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	900.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-022 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-211 : Matériel de bureau et matériel informatique	370.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-251 : Matériel de bureau et matériel informatique	370.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-255 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	490.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184-211 : Mobilier	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184-251 : Mobilier	0.00 €	2 110.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-020 : Autres immobilisations corporelles	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-112 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	1 730.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-211 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	1 870.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-212 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	2 050.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-251 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-33 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-411 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	5 700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-412 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	1 400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-414 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	1 900.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-822 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	1 180.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	130 103.00 €	493 753.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	130 103.00 €	687 994.00 €	0.00 €	557 891.00 €
Total Général	694 286.00 €		694 286.00 €	

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE
20 NOV. 2018
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



VU ET ANNEXE
A LA DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14/11/2018 n° 18/14/14/1003
LE MAIRE

Hervé PRONONCE

(1) y compris les restes à réallier

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 8 novembre 2018

Date et heure de la séance : 14 novembre à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 18

Absents avec procuration : 6

Absents : 3

Présents : Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Pascal DÉCOTTE - Jacques DUBOISSET - Mme Sylvie FABRON - M. Jean-Pierre FASSIER - Mmes Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - Mme Valérie MONTEIRO - MM. Sébastien MORIN - Philippe PACHECO - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mme Agnès ROCHE.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à M. Jean-Pierre FASSIER - M. Philippe CRESPIEN procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Matthias DINIZ procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Martine LEGRAND procuration à Mme Agnès ROCHE - Mme Marie-Christine MACARIO procuration à Mme Josiane BEUREL - Mme Karine SOUCHAL procuration à Mme Sylvie PARIS.

Absents : Mmes Ludivine MEISSONNIER - Nadège PARANT - M. Jean-François RAZAVET.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre FASSIER

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 18/11/14/004

OBJET : Autorisation du Maire à souscrire un emprunt pour le budget principal.

Monsieur PRESLE explique au conseil que des dépenses d'investissement non prévisibles ou plus importantes que prévu au moment du vote du budget primitif ont dû être engagées ou devront être engagées d'ici la fin de l'exercice budgétaire.

Il s'agit essentiellement d'opérations de travaux complémentaires à engager sur différents bâtiments municipaux (Bâtiment Principal de la Place Grassion Fredot, groupe scolaire Aragon, Mairie, salle polyvalente). L'acquisition du garage de la maison PAGES (parcelle AI 241, 28 avenue centrale) représente également un investissement supplémentaire de 27 500 €.

Monsieur PRESLE précise que ces dépenses pourraient être couvertes sans recours à l'emprunt. Cependant, les faibles taux d'intérêt actuellement appliqués rendent cette solution pertinente, d'autant que ce dernier portera sur un montant de 300 000€, ce qui permet à la commune de poursuivre sa démarche d'amélioration de sa capacité de désendettement.

L'Adjoint aux finances précise aux conseillers que la commune a mis en concurrence différents établissements bancaires. Une analyse des offres reçues en mairie dans le délai imparti a ensuite été menée.

La proposition la plus avantageuse s'avère être celle du Crédit Agricole Centre France, selon les caractéristiques suivantes :

Emprunt à taux fixe pour un montant de	300 000 €
Taux d'intérêt	1,10%
Déblocage des fonds	à partir du 10 décembre 2018
Durée d'amortissement	10 ans
Périodicité de remboursement	trimestrielle
Nombre d'échéances	40
Montant des échéances constantes	7 930,36 €
Date de la 1ère échéance	5 février 2019
Date de la dernière échéance	5 novembre 2028
Frais de dossier (réglés à la mise en place du prêt)	300,00 €
Somme des intérêts	17 214,34 €
Coût total du crédit	317 514,34 €

La mobilisation des fonds est à prévoir sur le mois de décembre 2018, le remboursement s'effectuant par le biais d'échéances trimestrielles à compter de 2019.

Monsieur PRESLE indique que la commission communale des finances, réunie le 6 novembre 2018, a émis un avis favorable.

M. PRESLE invite le Conseil Municipal à :

- Approuver la souscription de cet emprunt auprès du Crédit Agricole Centre France selon les modalités ci-dessus,
- Autoriser le Maire ou l'Adjoint en charge des finances à signer le contrat de prêt correspondant.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A LA MAJORITE
2 ABSTENTIONS (Mme Sylvie FABRON et M. Jean-Marc MIGUET)

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE.

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE
20 NOV. 2018
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 20 novembre 2018
Reçu en Préfecture le 20 novembre 2018

Le Directeur Général des Services,


Jérémy FONTFREYDE.

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 8 novembre 2018
Date et heure de la séance : 14 novembre à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27
Nombre de présents : 18
Absents avec procuration : 6
Absents : 3

Présents : Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Pascal DÉCOTTE - Jacques DUBOISSET - Mme Sylvie FABRON - M. Jean-Pierre FASSIER - Mmes Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - Mme Valérie MONTEIRO - MM. Sébastien MORIN - Philippe PACHECO - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mme Agnès ROCHE.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à M. Jean-Pierre FASSIER - M. Philippe CRESPIEN procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Matthias DINIZ procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Martine LEGRAND procuration à Mme Agnès ROCHE - Mme Marie-Christine MACARIO procuration à Mme Josiane BEUREL - Mme Karine SOUCHAL procuration à Mme Sylvie PARIS.

Absents : Mmes Ludivine MEISSONNIER - Nadège PARANT - M. Jean-François RAZAVET.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre FASSIER

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 18/11/14/005

OBJET : Cession du patrimoine de DOM'AULIM à AUVERGNE HABITAT avec transfert des prêts : maintien des garanties octroyées par la commune aux prêteurs

Vu les délibérations du Conseil Municipal, telles que reprises dans le tableau ci-dessous, accordant la garantie de la commune, à hauteur de 50 %, à la SA DOM'AULIM (RCS LIMOGES 796 350 080), ci-après «*le cédant*», pour le remboursement de prêts destinés au financement de construction / amélioration de logement sociaux :

Opérations	Date et n° délibérations	Contrat	Echéance	CAPITAL en €	ENCOURS en € AU 01/01/2019
«Village des Pandières» 40 logements	n°04/10/21/003 du 21/10/2004	Initial 1044959 Avenant 82830	01/12/2041	1 107 588,78	859 246,48
	n°18/10/03/005 du 03/10/2018	Ligne de prêt 1307111			
	N° 04/10/21/003 du 21/10/2004	Initial 1044961 Devenu1307112	01/06/2055	323 131,00	280 359,53
Opération d'acquisition et d'amélioration de 11 logements sociaux (Moulin DOUCE)	N°05/03/31/007 du 31/03/2005 N°18/10/03/005 du 03/10/2018	Initial 1092598 Avenant 82830 Ligne de prêt 1307153	01/04/2044	318 797,54	260 561,25
6 logements à usage locatifs (Villa de l'Île)	N°05/03/31/007 du 31/03/2005 N°18/10/03/005 du 03/10/2018	Initial 1092591 Avenant 82830 Ligne de prêt 1307152	01/04/2044	181 080,79	148 001,88
L'Avant-Scène (12 logements)	N° 09/03/18/007 du 18/03/2009	Initial 1138958	01/11/2050	405 670,44	349 261,53
		Initial 1138961	01/11/2060	116 800,53	105 354,82
		Initial 1138962	01/11/2050	63 866,53	53 567,71
		Initial 1138987	01/11/2060	18 327,36	16 127,74

Vu la demande formulée par le cédant,
Et tendant à transférer les prêts à la SA d'HLM AUVERGNE HABITAT (RCS CLERMONT FERRAND 856 200 746), ci-après « *le repreneur* »,
Vu les articles L2262-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L443-7 alinéa 3 du Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu les articles L443-13 alinéa 3 du Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu l'article 2298 du Code Civil,

La Caisse des Dépôts et Consignations a consenti au cédant des prêts dont le détail figure dans le tableau ci-dessus ;

En raison de la vente des biens immobiliers du *cédant* au *repreneur*, le Cédant a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le transfert des dits prêts ;

Il est maintenant demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le maintien de la garantie à hauteur de 50 % pour l'ensemble des prêts figurant dans le tableau ci-dessus au profit du repreneur.

Monsieur PRESLE précise que cette demande a reçu un avis favorable de la commission « finances-budget » lors de sa réunion du 6 novembre 2018. Il invite maintenant le conseil municipal à approuver le maintien des garanties octroyées par la commune.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,

Hervé FRONONCE.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 20 novembre 2018
Reçu en Préfecture le 20 novembre 2018

Le Directeur Général des Services,

Jérémy FONTFREYDE.

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DÔME LE
20 NOV. 2018
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 8 novembre 2018

Date et heure de la séance : 14 novembre à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 18

Absents avec procuration : 6

Absents : 3

Présents : Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Pascal DÉCOTTE - Jacques DUBOISSET - Mme Sylvie FABRON - M. Jean-Pierre FASSIER - Mmes Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - Mme Valérie MONTEIRO - MM. Sébastien MORIN - Philippe PACHECO - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mme Agnès ROCHE.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à M. Jean-Pierre FASSIER - M. Philippe CRESPIEN procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Matthias DINIZ procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Martine LEGRAND procuration à Mme Agnès ROCHE - Mme Marie-Christine MACARIO procuration à Mme Josiane BEUREL - Mme Karine SOUCHAL procuration à Mme Sylvie PARIS.

Absents : Mmes Ludivine MEISSONNIER - Nadège PARANT - M. Jean-François RAZAVET.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre FASSIER

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 18/11/14/006

OBJET : Centre Communal d'Action Sociale : attribution d'une subvention exceptionnelle

Madame BOLIS rappelle aux conseillers que, par la délibération 18/05/23/004 du 23 mai 2018, la commune a accordé au CCAS une subvention annuelle de 103 000€ en vue de permettre le bon fonctionnement de cet établissement proposant des prestations obligatoires et facultatives en faveur des personnes âgées, des jeunes, des plus démunis ou encore des cendrioux en situation de handicap.

Elle indique qu'au cours de l'année 2018, certains projets ont évolué et nécessitent un financement complémentaire, pour être menés à bien ou continuer à fonctionner de manière efficace.

C'est par exemple le cas de l'enquête «Analyse des besoins sociaux», obligation légale dont le coût de réalisation s'avère supérieur aux prévisions initiales.

De même, l'épicerie sociale et solidaire, ouverte en mars 2017, requiert du fait de sa fréquentation, l'octroi de nouveaux crédits pour assurer l'accompagnement des familles prises en charge.

Enfin, Madame BOLIS précise que l'évolution démographique cendriouse génère l'augmentation de certaines contributions obligatoires à des organismes où l'adhésion est calculée en fonction de la population INSEE (SIVOS, Pôle Adulte, FLAJ, Mission Locale...).

Présenté à la commission « finances-budget », lors de sa séance du 6 novembre 2018, ce dossier a reçu un avis favorable.

Au vu de ces éléments, Madame BOLIS propose donc au conseil :

- de valider le versement d'une subvention complémentaire exceptionnelle de 5 000 € au profit du CCAS de Le Cendre
- d'autoriser l'inscription des crédits correspondants au budget principal de la commune.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE.

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE
20 NOV. 2018
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 20 novembre 2018
Reçu en Préfecture le 20 novembre 2018

Le Directeur Général des Services,

Jérémy FONTFREYDE.

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 8 novembre 2018

Date et heure de la séance : 14 novembre à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 18

Absents avec procuration : 6

Absents : 3

Présents : Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Pascal DÉCOTTE - Matthias DINIZ - Mme Sylvie FABRON - M. Jean-Pierre FASSIER - Mmes Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - Mme Valérie MONTEIRO - MM. Sébastien MORIN - Philippe PACHECO - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mme Agnès ROCHE.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à M. Jean-Pierre FASSIER - M. Philippe CRESPIN procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Jacques DUBOISSET procuration à M. Pascal DECOTTE - Mme Martine LEGRAND procuration à Mme Agnès ROCHE - Mme Marie-Christine MACARIO procuration à Mme Josiane BEUREL - Mme Karine SOUCHAL procuration à Mme Sylvie PARIS.

Absents : Mmes Ludivine MEISSONNIER - Nadège PARANT - M. Jean-François RAZAVET.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre FASSIER

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 18/11/14/007

OBJET : Clermont Auvergne Métropole : Rapport d'activité 2017

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité de Clermont Auvergne Métropole pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport qui sera mis à la disposition du public en mairie pendant un mois.

PREND ACTE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,

Hervé PRONONCE.



ACTE EXECUTOIRE

Publié le 20 novembre 2018
Reçu en Préfecture le 20 novembre 2018

Le Directeur Général des Services,

Jérémy FONTFREYDE.

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE
20 NOV. 2018
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

